

La feuille d'ormes n°13

Le mot du Maire

Juin 2023

Madame, Monsieur,

L'été est maintenant arrivé et, comme chaque année, plusieurs évènements vont animer la vie de notre commune, qui vous sont proposés au recto de cette Feuille d'Ormes.

Comme je l'avais évoqué en début d'année, nous avons depuis reçu les bancs et tables de pique-nique qui sont en train d'être installés, entre autres en bord de Saône.

Ils pourront être utilisés cet été par tout public, promeneurs, pique-niqueurs, en espérant que les lieux resteront propres et dans le respect d'autrui.

A cet égard, nous avons fait le choix de ne pas installer de poubelles, afin de pas susciter à d'éventuelles personnes indécoutes le besoin d'y apposer d'autres déchets que ceux autorisés.

Au même lieu, les membres du conseil municipal vont planter des arbres tout le long du chemin de halage, courant novembre, afin de rendre non seulement les espaces un peu plus ombragés dans le temps, mais aussi de consolider, par leurs racines futures, les berges de plus en plus fragilisées par la Saône et ses vagues.

Le chemin de randonnée équestre évoqué en début d'année a pris également forme. Les dessertes appropriées ont été réouvertes, fauchées, et Christophe et Hervé, nos agents techniques, sont en train d'installer des petites barres d'attelage nécessaires au repos des chevaux, ainsi que les panneaux de fléchage.

Toujours au sujet de l'entretien des espaces verts, le conseil municipal a décidé d'acquérir une épareuse utile au fauchage des espaces pentus plus spécifiquement, pour un coût de 5500 € HT.

Concernant la rénovation de la salle des fêtes sur les bases de travaux déjà évoqués, nous tentons de maintenir le calendrier prévisionnel, avec un début des travaux à l'automne prochain. La sobriété, aussi bien pour des raisons d'actualité énergétique que budgétaire, sera de mise. C'est un choix du conseil municipal que de faire les choses sans fioriture, de manière à conserver également une capacité d'investissement pour un projet qui lui tient à cœur : la rénovation de la petite grange située au fond de la cour du restaurant, et appartenant depuis une quinzaine d'année à la commune.

Il est trop tôt
grange de 80 m²
débarassage
On pourrait
réception pour
avons été
vie dans notre



pour proposer la « future et nécessaire raison d'exister » de cette environ. Afin d'étudier les possibilités d'utilisation de ce lieu, son est prévu ce vendredi 30 juin par les membres du conseil municipal. imaginer de la transformer en petite salle associative, en salle de les familles et... utile pour le restaurant LA BOURGOGNIE que nous heureux d'accueillir en mai dernier, et à qui nous souhaitons longue commune !

Très bel été à vous,

Stéphane Gros

RAPPEL DES HEURES DE TONTE OU TOUT BRUIT DE JARDINAGE

Les heures durant lesquelles il est possible de tondre, débroussailler, tronçonner, etc. est régi par la loi et par arrêté préfectoral et municipal. Ainsi, nous rappelons qu'il est interdit de faire un travail d'entretien entraînant des nuisances sonores ou olfactives, quel qu'il soit, au-delà des heures autorisées :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12 h et de 14h à 19h30
- le samedi: 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
- le dimanche matin et jours fériés de 10 h à 12 h.

Ce n'est jamais ce qu'un maire préfère faire mais, quand bien même « la bonne intelligence » entre voisins reste de mise, si un abus ou irrespect est constaté, la municipalité se verra dans l'obligation d'appliquer son pouvoir de police (amende de 68 €).

En outre, les feux, tailles de haies, sont interdits par arrêté préfectoral en ces périodes sèches.

Concernant les restrictions temporaires des usages de l'eau, un arrêté préfectoral a été transmis et nous sommes en alerte, l'arrosage **est interdit** : pour les massifs, pelouses, plantes en pot, jardin potager entre 11 h et 18 h.

L'arrosage des espaces verts et le lavage des véhicules sont interdits sauf avec du matériel haute pression ou matériel équipé d'un système de recyclage d'eau. Pour les plans d'eau, le remplissage est interdit.

DÉTÉRIORATION D'ESPACE PUBLIC

Un arbre appartenant à la commune, en bord de Saône, a été coupé sans aucune demande initiale ni autorisation. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

INFORMATISATION DES EMPLACEMENTS DES TOMBES DU CIMETIÈRE

Le cimetière d'Ormes a été fondé fin du XIX^e. De très vieux plans de celui-ci sont encore en vigueur, permettant aux familles de choisir une concession, retrouver un ancêtre, etc. Ces plans sont devenus obsolètes, voire erronés simplement par usure du temps. Ainsi, le conseil municipal s'est doté des services d'une entreprise en charge de l'informatisation du plan du cimetière. Ce travail est en cours de finalisation permettra une clarification des concessions passées, actuelles et futures du cimetière.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ



Juin

30 : spectacle de fin d'année des enfants des écoles d'Ormes-la Frette au PALACE à Cuisery.

Juillet

2 : concours de pêche, le matin, en bord de Tenarre, organisée par l'association de la Pêche d'Ormes.

11 : concours de pétanque réservés aux retraités, stade d'Ormes, organisé par l'association de la Pêche.

14 : apéritif de la municipalité à partir de 11h - concomitamment à l'inauguration de l'exposition de l'association Ormes, Arts et Histoire « De la Royauté à la République ».

Aout

5 : repas « GRENOUILLE » à volonté à 19h en bord de Saône, organisé par le CCAS, mis en assiette par le traiteur JACQUARD (Mervans) et mis en musique par l'animateur Olivier GALOPIN.

20 : « puces » de l'APE en bord de Saône.

25 : loto de la Chasse, à la salle des fêtes, en soirée.

